

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Prestations de transport, d'hébergement et visites pour un voyage à Gloucester pour 58 élèves et 5 accompagnateurs

Date et heure limites de réception des offres

31 Août 2017 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur : Emmanuel VOLPATO, Principal
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Isabelle FURLAN
Service acheteur : **Intendance de l'établissement**

Référence : PA 2018-02 VOYAGE A GLOUCESTER

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

Le marché a pour objet la prestation de service pour le transport, l'hébergement et les visites de 58 élèves et 5 accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire à Gloucester du 3 février 2018 au 9 février 2018.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à Gloucester pour 58 élèves et 5 accompagnateurs.

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

La consultation porte sur la prestation de service pour le transport, l'hébergement et les visites de 58 élèves et 5 accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire à Gloucester du 3 février 2018 au 9 février 2018.

Article 3: durée du marché

Le voyage devra se dérouler du **3 février 2018 au 9 février 2018**.

Article 4 : pièces constitutives du marché

4.1 Documents contractuels

☞ L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

☞ Le Cahier des Clauses Particulières ;

☞ Un mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autre), les informations sur le transporteur et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort ;

4.2 Documents généraux

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur au moment de la consultation (consultable dans l'établissement).

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6: régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7: règlement des comptes

Les factures devront être adressées au :
Collège Joseph CHAUMIE – 6 rue Henri MARTIN – 47000 AGEN

Le paiement s'effectuera en euro.

Le paiement s'effectuera en 3 fois, sur présentation de facture, acomptes en Novembre et Décembre, solde fin janvier après la bascule comptable.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège, M. VOLPATO est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Madame Isabelle FURLAN.

7.1 Délais de règlement

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 8: avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 9: délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé du 3 février 2018 au 9 février 2018.

Article 10 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 12 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

Article 13 : règlement des litiges

Le tribunal administratif d'AGEN est seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 14: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Néant

Article 15: Contenu des prestations

Transport

Il comprend le transport en autobus et en ferry (sièges inclinables) aller et retour du collège Joseph CHAUMIE à Gloucester ainsi que les excursions sur place en autobus et les frais de parking.

Pour les déplacements en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations susceptible de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

Hébergement et visites

Les hébergements en famille sont ceux proposés par le titulaire du marché dans le cadre de la remise de son offre. L'offre doit comprendre la pension complète pour 58 élèves et 5 adultes pour le séjour à Gloucester en fonction du programme joint en annexe (descriptif du voyage)

L'offre doit comprendre :

- l'hébergement en familles dans Gloucester
- la pension complète du dîner du jour 2 (arrivée à Gloucester) au déjeuner du jour 6 (départ de Gloucester)
- la réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme (descriptif du voyage).
- l'assurance annulation, pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.**
- tous les frais de voyage
- le dossier de voyage pour les professeurs
- un serveur vocal d'information

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Pour le couchage, les draps doivent être fournis. Les déjeuners peuvent être pris sous forme de paniers repas. Pour le dîner, il doit être servi sous forme de repas chaud avec entrée, plat et dessert. L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.

Une assurance assistance sera incluse dans le prix de l'offre

Annexe : Programme de voyage

Samedi 3 février : départ du collège 7h

Déjeuner et diners libres en route

Embarquement ferry Caen ou St Malo 22h, traversée de nuit en sièges inclinables

Dimanche 4 février : journée à Bath

Matin : Visite libre des bains romains

Déjeuner libre

Après-midi : découverte de la ville, Royal Crescent et Circus

19h rencontre avec correspondante locale à Gloucester, installation dîner et soirée en famille

Lundi 5 février : Randonnée Cheddar Gorge

déjeuner paniers repas

dîner et soirée en famille

Mardi 6 février : Cardiff

Matin : Visite du St Fagans Folk museum

Déjeuner sur Roald Dahl Plass

Découverte de la ville et du bord de mer

Après-midi : Musée National du Pays de Galles

déjeuner paniers repas

dîner et soirée en famille

Mercredi 7 février : Bristol

Matin : Explore@bristol, musée interactif

Découverte de la ville et du bord de mer

Après-midi : Découverte des docks et de la ville

Visite de Spike Island ou Mshed museum

déjeuner paniers repas

dîner et soirée en famille

Jeudi 8 février : Stonehenge et Portsmouth

Matin : Stonehenge

Après-midi : Découverte de Portsmouth et Gunwarf quay

déjeuner paniers repas

dîner libre

Embarquement 20h45 à Portsmouth, traversée en sièges inclinables

Vendredi 9 février : voyage retour vers Agen pour 19h

Petit déjeuner libre à bord

Déjeuner libre en route